

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 16 juillet 2020
à Yutz
C2020-065**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

Mme Clémence POUGET, M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Patrick BECKER, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, M. René ANDRE, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent SCHULTZ,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, M. Roger SCHREIBER, Mme Stéphanie KIS, Mme Véronique SCHMIT, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Carole PRIESTER, Mme Nathalie EVEN-POSTAL,

Assesseurs,

M. Pierre ALIX, Mme Sylvie BECQUER, Mme Danielle BERTRAND, M. Lionel BIEDER, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Anita FATIS, Mme Christelle FRISCH, M. Jean-Luc GAILLOT, Mme Patricia GEORGES, Mme Martine GERGAUD, M. Thierry GHEZZI, M. Lucas GRANDJEAN, Mme Aurore GRAVIER, M. Guy HARAU, Mme Sandrine JEAN, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Christine POTIER, Mme Lauren POULAIN, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Carol THIL, M. Laurent TSCHIERSCHE, Mme Brigitte VAISSE, M. Damien ZIEGLER,

Conseillers Communautaires,

Ont donné procuration :

M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Lionel BIEDER
M. Christian MERTZ à Mme Clémence POUGET

Absents/Excusés : M. Antonio José BARBOSA, M. Bertrand MERTZ, Mme Karine SCHMITT, Mme Christiane ZANONI.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services

Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services

M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth CRABIÉ

M. Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 juillet 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°50 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 – a. Budget Principal

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Le budget primitif 2020 est équilibré à hauteur de 63 093 270,71 €, dont :

- 47 282 081,10 € en fonctionnement ;
- 15 811 189,61 € en investissement.

Ce budget est très impacté par les conséquences financières de la crise du covid-19, présentés dans les éléments de contexte du rapport d'orientation budgétaire. Cette crise engendre :

- des pertes de recettes tarifaires, du fait des périodes de fermetures des équipements et de l'application des protocoles sanitaires stricts qui réduisent la fréquentation des publics accueillis ;
- des pertes de recettes fiscales, du fait de la diminution du chiffre d'affaires des entreprises et des éventuelles défaillances d'entreprises ;
- des dépenses supplémentaires (équipements de protection pour lutter contre la pandémie, soutien des entreprises, prime exceptionnelle versée aux agents).

Les enjeux financiers sont estimés entre 1 et 1,5 M€ pour 2020 (pertes tarifaires et dépenses nouvelles) et entre 1 et 2 M€ en 2021 (pertes fiscales principalement).

Le premier plan de soutien de l'Etat aux collectivités ne permet pas à ce stade d'identifier précisément quelle sera la charge résiduelle pour les collectivités. Il semble acquis que l'Etat ne s'orientera pas vers une compensation des pertes tarifaires. Concernant les pertes fiscales, le plan de soutien devrait permettre aux collectivités de limiter les pertes de recettes fiscales pour l'année 2020 (par référence à la moyenne des recettes 2017 à 2019). Or, les pertes de CVAE risquent d'être significatives pour la Communauté d'Agglomération en 2021 et à ce stade, le dispositif n'offre pas de visibilité au-delà de 2020.

Le présent équilibre budgétaire tient compte ainsi d'une estimation de pertes de recettes tarifaires à hauteur de 0,4 M€ pour la piscine et les multiaccueils gérés en régie (après compensation par la Caisse Nationale des Allocations Familiales). Concernant les équipements multiaccueils gérés en délégation de service public, aucune subvention d'équilibre complémentaire n'a été anticipée dans le présent budget, dans l'attente des éléments que produira le délégataire.

Sans les effets de cette crise, les grands équilibres du budget principal auraient été préservés, grâce à une maîtrise des dépenses et à la réintégration des bases fiscales 2019 définitives.

Compte tenu des dépenses nouvelles induites par le Covid-19 et surtout des moindres recettes tarifaires, l'épargne nette prévisionnelle de la Communauté d'Agglomération diminue de -40%, passant ainsi de 0,9 M€ au BP 2019 à 0,5 M€ au BP 2020.

D'autres éléments méritent par ailleurs d'être soulignés.

Concernant la DGF, on note une progression significative du CIF de la Communauté d'Agglomération, atteignant ainsi 0,31 en 2020. Il atteindra 0,35 en 2021, grâce aux transferts intervenus en 2019. Toutefois, le niveau de CIF en 2020 demeure encore insuffisant pour

bénéficiaire de la garantie de maintien par rapport à l'année précédente. En 2020, la dotation d'intercommunalité baisse ainsi une nouvelle fois de près de 5% (- 75 000 €). La dotation de compensation diminue également d'environ 2% (- 100 000 €).

Concernant les ressources fiscales, les bases prévisionnelles notifiées conduisent à un produit fiscal de 24,5 M€, produit supérieur au montant inscrit au BP 2019 mais identique au montant des recettes fiscales définitives de 2019.

Enfin, le budget 2020 bénéficie d'un excédent reporté de 2019 de 5 M€, qui permettra en 2020 d'amortir une partie des impacts du covid-19 et de limiter le recours à l'emprunt.

Du côté des dépenses, l'attribution de compensation demeure le principal poste de dépenses de fonctionnement (36% des dépenses réelles). Elle s'élèvera en 2020 à 14,6 M€, soit 16 M€ minorés de la contribution des communes concernées au financement de la masse salariale des services communs (1,4 M€).

Les **contributions obligatoires** s'élèvent à près de 5,4 Millions d'euros, dont :

- 2 951 317,45 € pour la contribution au SDIS ;
- 1 703 680,93 € pour la contribution au SMITU ;
- 90 000 € pour la contribution au Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain ;
- 23 812 € pour la contribution au Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain ;
- 69 116 € pour la contribution au SCOTAT ;
- 60 738 € pour la contribution au SMO E LOG'IN 4 ;
- 492 276 € pour la contribution « eaux pluviales » versée au budget assainissement.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 47 282 081,10 € :

Les principales recettes de fonctionnement prévues sont :

- produit fiscal :	24 574 984,00 €
- compensations et dotations de l'Etat :	10 044 752,00 €
- mutualisations et refacturations inter-budgets :	1 791 980,00 €
- reversement du budget annexe déchets :	677 863,00 €
- autres recettes de fonctionnement :	4 895 417,51 €
- excédent reporté :	5 297 084,59 €

Les principales dépenses de fonctionnement prévues sont :

- attribution de compensation :	14 645 000,00 €
- charges à caractère général :	5 954 007,00 €
- charges de personnel :	10 917 415,00 €
- charges de gestion courante :	6 622 494,00 €
- atténuations de produits (FPIC notamment) :	1 152 863,00 €
- charges financières :	410 000,00 €
- charges exceptionnelles :	117 147,00 €
- amortissement et écritures d'ordre :	1 105 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	6 358 155,10 €

En section d'investissement, les **dépenses d'équipement** s'élèvent ainsi à 2,1 M€ de crédits reportés et 9,7 M€ de crédits nouveaux, soit **un total de 11,8 M€**.

Les principaux nouveaux crédits inscrits au BP 2020 (hors reports) sont les suivants :

- 4,3 M€ TTC pour le parking relais de Metzange ;
- 1,7 M€ TTC pour le centre aquatique de Basse Ham ;
- 0,5 M€ TTC pour le centre aquatique de Thionville ;
- 177 000 € TTC pour la mobilité douce (pistes cyclables, Mob'Emploi)
- 376 000 € TTC pour les travaux sur les édifices culturels ;
- 156 000 € HT pour le port de plaisance et le camping ;
- 160 000 TTC pour le Fonds Résistance ;
- 100 000 € TTC pour le soutien à l'investissement des entreprises ;
- 460 000 € TTC pour les travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage de Thionville ;
- 100 000 € TTC pour l'aide à l'installation des professionnels de santé ;
- 400 000 € TTC pour les bâtiments communautaires (multiaccueils, restaurant universitaire, etc).

L'équilibre de la section d'investissement s'établit ainsi à 15 811 189,61 € :

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- opérations d'investissement (avec reports 2019) :	11 824 561,96 €
- remboursement capital de la dette :	1 205 000,00 €
- écritures d'ordre :	521 341,51 €
- autres dépenses :	125 320,00 €
- déficit reporté :	2 134 966,14 €

Les principales recettes d'investissement prévues sont :

- subventions et participations diverses	2 555 793,13 €
- FCTVA :	500 000,00 €
- amortissement et écritures d'ordre :	1 225 000,00 €
- affectation de résultat :	3 047 241,38 €
- autres recettes :	125 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	6 358 155,10 €

Un montant prévisionnel d'emprunt de 2 M€ est ainsi inscrit au budget primitif 2020, dédié au financement des travaux du P+R. Une consultation bancaire est ainsi lancée pour un nouvel emprunt en privilégiant les produits de type A1 « Taux fixe simple / taux variable simple » (indices zone euro).

Le Conseil Communautaire est invité à :

- SE PRONONCER sur le Budget Primitif 2020 (budget principal) tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opération pour la section d'investissement ;

- PROCEDER au paiement des différentes contributions aux syndicats mixtes dont est membre la Communauté d'Agglomération, à savoir le SMITU, le SCOTAT, le SMO E LOG'IN 4, le POLE METROPOLITAIN du SILLON LORRAIN et le POLE METROPOLITAIN FRONTALIER du NORD LORRAIN, conformément aux sommes indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

A 51 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le Budget Primitif 2020 (budget principal) tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opération pour la section d'investissement ;
- PROCEDE au paiement des différentes contributions aux syndicats mixtes dont est membre la Communauté d'Agglomération, à savoir le SMITU, le SCOTAT, le SMO E LOG'IN 4, le POLE METROPOLITAIN du SILLON LORRAIN et le POLE METROPOLITAIN FRONTALIER du NORD LORRAIN, conformément aux sommes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 juillet 2020,
Le Président,



Fait et délibéré
Suivent les signatures :